

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Médialex
Identifiant annonce : 20667729 / Zone 15

Cesson sévigné,
Le 25/08/2020

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

QUENTIN ET AVOCATS AVOCAT

le texte d'annonce légale ci-dessous :

AVIS DE CONVOCATION

DIETSWELL

Société anonyme au capital de 7.725.274 euros

Siège social : 1 rue Alfred Kastler, Le Naïade, 78280

Guyancourt

428 745 020 RCS Versailles

ALDIE - FR0010377127

(LA « SOCIÉTÉ »)

AVERTISSEMENT :

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. En conséquence, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société www.dietswell.com

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société sont avisés qu'une assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire se tiendra le 15 septembre 2020 à 10 heures au siège social, 1 rue Alfred Kastler, Bâtiment Le Naïade, 78280 Guyancourt, afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

ORDRE DU JOUR

A. A TITRE ORDINAIRE :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
3. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les options de souscriptions d'actions établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce ;
4. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce ;

5. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
6. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
7. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
8. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Approbation des dépenses non déductibles ;
9. Capitaux propres devenus inférieurs au capital social ;
10. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
11. Information des actionnaires sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce ;
12. Information des actionnaires sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce ;
13. Information des actionnaires sur l'usage au cours de l'exercice 2019 des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires ;
14. Information des actionnaires sur les mesures mises en place par la Société pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et aux conséquences potentielles de cette crise pour la Société ;
15. Attribution de jetons de présence aux administrateurs de la Société ;
16. Ratification de la cooptation de Monsieur Yann LEPOUTRE en qualité d'administrateur en lieu et place de Madame Vanessa GODEFROY, démissionnaire.
17. Pouvoirs pour l'émission de cautions et garanties ;
18. Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions ;

B. A TITRE EXTRAORDINAIRE :

19. Changement de la dénomination sociale de la Société et modification de l'Article 3 des statuts ;
20. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues ;
21. Dissolution de la Société ;
22. Nomination de Liquidateurs ;
23. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Le texte intégral des résolutions soumises par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée a été publié dans l'avis préalable à l'assemblée générale mixte inséré dans le numéro 93 du Bulletin des annonces légales obligatoires du lundi 3 août 2020.

PARTICIPATION ET VOTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

AVERTISSEMENT :

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. En conséquence, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société www.dietswell.com.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée. A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut choisir l'une des trois formules suivantes :

- 1) Donner procuration, dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce, à un autre actionnaire, à son conjoint, au partenaire civil avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne qu'il aura désignée dans les conditions légales et statutaires ;
- 2) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- 3) Utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Tout actionnaire pourra participer à l'assemblée à condition que, deux (2) jours ouvrés avant la date de réunion de l'assemblée générale des actionnaires :

- 1) Ses titres soient inscrits en compte nominatif pur ou administré sur les registres de la Société en ce qui concerne les actions nominatives, ou
- 2) Qu'il ait fait parvenir au siège de la Société un certificat établi par l'intermédiaire habilité teneur de compte, constatant l'indisponibilité des titres inscrits dans ce compte jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires, en ce qui concerne les actions au porteur. Les actions devront demeurer immobilisées jusqu'à la date de l'assemblée ou de toute autre assemblée convoquée sur le même ordre du jour, faute de quorum lors de la première.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives n'ont pas à produire le certificat constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte pour avoir le droit de participer à l'assemblée.

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec accusé de réception reçue au siège social de la Société, au plus tard six (6) jours avant la date de l'assemblée. Pour être pris en compte, ce formulaire complété et signé, devra être parvenu au siège social de la Société, trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire le certificat susmentionné.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

QUESTIONS ÉCRITES

Les questions écrites des actionnaires doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre

recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Pour être prises en compte, elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

DIVERS

Conformément à la loi tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social et peuvent être consultés sur le site internet de la Société, www.dietswell.com.

Le Conseil d'administration

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce paraîtra :

| Date | Support | Département |
|------------------------|---|----------------------|
| Le 27 août 2020 | Actu.fr - toutes les nouvelles (support web) | 78 - YVELINES |



Obtenez une attestation électronique authentique
délivrée par l'APTE en scannant le QR Code ci-contre
url : <https://digitalisation.actulegales.fr/#/ae7yYcKID>

Olivier COLIN
Directeur de Médialex